

TECHNIQUES JURIDIQUES



**BOURSES
PERSPECTIVE
QUÉBEC**



PARTICULARITÉS

- Jurithèque : espace de documentation spécialisée réservé aux étudiant(e)s du programme
- Passerelles DEC-BAC avec les Facultés de Droit des universités :
 - Laval
 - Sherbrooke
 - Montréal
 - Ottawa
 - du Québec en Outaouais
- Proximité des bureaux d'avocat(e)s, de notaires et du Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield (facilitant pour la recherche d'informations et pour le stage à la fin de la formation)
- Accès à une salle d'études informatisée réservée aux étudiant(e)s du programme



THÈMES ABORDÉS

- Introduction au droit et à la terminologie juridique
- Personnes, famille et biens
- Famille et successions
- Droit des obligations et responsabilité civile
- Preuve et procédure civile
- Recherche juridique
- Droit contractuel (vente, mandat, louage, etc.)
- Droit commercial et corporatif
- Droit administratif
- Droit criminel et procédure pénale
- Greffe civil, criminel et municipal
- Droit du travail
- Droit notarial
- Vérification des titres de propriété
- Sûretés et publicité des droits
- Rédaction juridique
- Stage pratique de 15 semaines en milieu juridique



PERSPECTIVES UNIVERSITAIRES

- Affaires publiques et relations internationales
- Criminologie
- Droit
- Droit : Administration des affaires (BAC et Maîtrise)
- Études politiques appliquées
- Études internationales
- Relations internationales et droit international
- Sciences politiques



MARCHÉ DU TRAVAIL

- Bureaux d'avocat(e)s, de notaires, d'huissier(-ère)s
- Contentieux d'entreprises
- Compagnies d'assurances
- Cours de justice
- Institutions financières
- Maisons de recherche d'incorporation
- Municipalités et gouvernements
- Ordres professionnels
- Syndics de faillite

PRÉALABLES

Diplôme d'études secondaires

CST 4^e ou Mathématiques 416

95,7%

Taux de placement des diplômé(e)s se destinant à l'emploi

Données issues du site Pygma.ca

GRILLE DE COURS à titre indicatif

SESSION 1

N° de cours	Nom du cours
340-101-MQ	Philosophie et rationalité
601-101-MQ	Écriture et littérature
109-101-MQ	Activité physique et santé
310-1P3-VL	Obligations 1
310-1D4-VL	Introduction au droit
310-1P4-VL	Personnes et biens
310-1R4-VL	Recherche juridique 1

25 h.c./sem

SESSION 2

N° de cours	Nom du cours
109-102-MQ	Activité physique et efficacité
601-102-MQ	Littérature et imaginaire
310-2D4-VL	Droit public et administratif
310-2S3-VL	Successions
310-2F3-VL	Famille
310-2P3-VL	Obligations 2
310-2R3-VL	Recherche juridique 2 et gestion d'une bibliothèque
310-2P4-VL	Procédure civile 1

26 h.c./sem

SESSION 3

T L P	N° de cours	Nom du cours
3 1 3	340-102-MQ	L'être humain
2 2 3	109-103-MQ	Activité physique et autonomie
1 1 1	COM-001-03	Cours complémentaire 1
2 1 3	601-103-MQ	Littérature québécoise
3 1 3	310-3S3-VL	Sûretés et publicité des droits
3 1 3	310-3C3-VL	Contrats nommés 1
2 2 3	310-3P3-VL	Procédure civile 2

310-3P4-VL Preuve civile

25 h.c./sem

SESSION 4

T L P	N° de cours	Nom du cours
0 2 1	340-VPH-VL	Éthique et politique (techniques humaines)
3 1 3	604-100-R4	Anglais 1
2 1 3	310-4P4-VL	Droit pénal
3 1 3	310-4P3-VL	Pratique litigieuse
2 1 3	310-4N4-VL	Pratique du droit notarial
2 1 3	310-4C3-VL	Contrats nommés 2
3 1 3	310-4C4-VL	Droit commercial et corporatif

24 h.c./sem

SESSION 5

T L P	N° de cours	Nom du cours	T L P
3 0 3	601-VPZ-VL	Communication en sciences et techniques	1 3 2
1 1 1	604-200-T4	Anglais 2 Technique	3 0 3
2 1 3	COM-002-03	Cours complémentaire 2	2 1 3
3 1 4	310-5D3-VL	Déontologie et pratique professionnelle	2 1 3
2 1 3	310-5P3-VL	Pratique commerciale	2 1 3
2 1 3	310-5C3-VL	Contrats nommés 3	2 1 3
2 1 3	310-5V3-VL	Vérification des titres de propriétés	2 1 3

22 h.c./sem

SESSION 6

T L P	N° de cours	Nom du cours	T L P
3 0 3	310-6ST-VL	Stage et épreuve synthèse	2 3 4 3

36 h.c./sem

T : Théorie | L : Laboratoire/Stage | P : Travaux

* Cours porteur.

La réussite de l'épreuve synthèse de programme est indépendante de celle des cours porteurs

Le Cégep se réserve le droit de n'offrir que les cours ayant un nombre suffisant d'étudiant(e)s inscrit(e)s, à moins que le ou les cours ne soient essentiels à l'obtention du diplôme.